REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AU-095-478317860-20261007-DELEG_NGRIE

val d'oise le département
Val d'Oise Habitat

DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Vu l'article R 421-18 alinéa 8 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 26-17 du 26 juin 2017 nommant Madame Séverine LEPLUS, Directrice Générale à compter du 1er juillet 2017,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°34-25 du 10 décembre 2025 qui autorise la Directrice Générale à déléguer une partie de ses pouvoir et sa signature dans les conditions prévues au rapport n°34-25 présenté au Conseil d'Administration,

Vu la délégation de pouvoir et signature de la Directrice Générale à Madame Sarah BARRANCO, Directrice des Ressources Humaines, emportant autorisation de subdélégation,

Madame Sarah BARRANCO, Directrice des Ressources Humaines,
SUBDELEGUE, sous son contrôle et sa responsabilité et sous réserve de faire un reporting à la Directrice Générale,
LA SIGNATURE DE Madame Séverine LEPLUS, Directrice Générale A :
Madame Noémie GRIESBACH, Responsable du service Développement des Ressources Humaines

Pour les actes définis ci-après :

- **Actes emportant engagements financiers** :
 - Marchés selon procédure non formalisée dans la limite de 10 000€ HT,
 - les bons de commande et bons de travaux jusqu'à 10 000 € HT dans le cadre des marchés signés par la Directrice Générale et du budget alloué au délégataire,

- **Actes n'emportant pas engagements financiers** tels qu'actes consécutifs à l'exécution des marchés, actes de gestion courante, ainsi que dépôts de plainte au nom et pour le compte de l'Office après information du subdéléguant :

 - les conventions de stage,
 - les conventions avec les prestataires de recrutement et de mise à disposition de main d'œuvre de type intérim,
 - les conventions de formation,
 - les courriers relatifs aux dispositifs de transition professionnelle (projet de transition professionnelle, démission-reconversion, conseil en évolution professionnelle...),
 - les attestations de formation et de présence,
 - les courriers administratifs adressés au personnel afférents à son activité,
 - les lettres de mission, sous réserve de validation préalable de la Directrice des ressources humaines,
 - les correspondances sans engagement financier aux administrations, entreprises, collectivités, organismes, associations, services internes.

ET PRECISE :

- que la présente décision portant subdélégation de signature abroge, le cas échéant, la décision précédente,
- que la délibération et le rapport préalable au Conseil d'Administration n°34-25 en date du 10 décembre 2025 visés en tête des présentes et fixant les limites de la présente subdélégation de signature sont notifiés au subdélégataire conjointement à la présente,
- qu'elle est consentie sous réserve d'un compte rendu des actes signés en vertu de la présente,
- qu'elle est consentie au regard :

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AU-095-478317860-20261007-DELEG_NGRIE

- des pouvoirs d'encadrement, d'organisation, de gestion et de contrôle des activités du service du subdélégataire,
- en raison de ses compétences techniques et professionnelles,
- de sa reconnaissance à disposer ou pouvoir disposer des sources d'information permanente concernant les lois, les décrets et normes,
- de son engagement à aviser sans délai son subdélégant des difficultés rencontrées dans l'exécution de sa mission, et des moyens supplémentaires qui lui apparaitraient nécessaires afin que ces derniers soient mis autant que faire se peut à sa disposition,

– que la présente subdélégation peut être modifiée ou prendre fin à tout moment sur décision du délégant ou subdélégant,
– qu'en cas de changement de fonctions du collaborateur, la présente subdélégation deviendra caduque,

Fait à Pontoise,
Le, 07/10/2026

La Directrice des Ressources Humaines
Sarah BARRANCO

Reçu pour NOTIFICATION,

A Pontoise,
Le, 07/10/2026

La Responsable du service Développement des Ressources Humaines
Noémie GRIESBACH

NG